

Rapport de la Commission chargée de préavis le « Préavis No 6-2021 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 610'000 destiné à la requalification de la route des Flumeaux dans sa partie inférieure, première étape.»

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A 1008 PRILLY

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission s'est réunie le mercredi 21 avril 2021 en présentiel dans les locaux de Castelmont dans la composition suivante :

- Monsieur Nicolas TIECHE (PS) , nommé et confirmé Président
- Monsieur Stéphane RIEHLING (PLR), nommé et confirmé Rapporteur
- Monsieur Liviu-Loan BOLDEA (UDC),
- Madame Patrizia CLIVAZ LUCHEZ (PS),
- Madame Johanna MONNEY(Les Verts),
- Monsieur Charli OBERSON (PLR),
- Madame Cajathiry SIVAGURU (PLR),

1. Introduction

La Municipalité est représentée par Monsieur Michel PELLEGRINELLI accompagné de MM. Diego MARIN (Chef de Service Travaux et Voirie) et Pascal WAEBER (Chef de projets), tous deux employés à la ville de Prilly. Il est décidé de traiter les préavis No 5-2021 et 6-2021 à la suite puis de délibérer dans un deuxième temps.

Les préavis sont présentés de manière distinctes car ils ne sont pas prélevés dans le budget courant « Réfection et entretien des routes » d'une part, et que le préavis 6-2021 représente la partie non achevée d'un préavis plus ancien (3-2013) dont la réalisation finale n'avait pu être achevée, faute de calendrier connu.

2. Description du projet

Les projets de reconversion par SICPA des parcelles laissées libres par BOBST ont pris du retard, ne permettant pas de réaliser l'entier du préavis 3-2013. Ce n'est qu'en fin d'année 2020 que la Municipalité a été informée de la nécessité de procéder aux aménagements décrits dans ce préavis pour permettre aux premiers occupants du campus Square One d'entrer dans les murs (à partir du mois de septembre 2021); de ce fait les travaux débuteront dès la fin du délai de recours et dureront environ 3 semaines.

Les travaux ne concernent pas encore la partie terminale de la route des Flumeaux, car des décisions doivent être encore prises quant au démarrage la reconversion des derniers bâtiments jouxtant les anciens ateliers Bobst (lot B).

Le phasing et la description des travaux sont décrits dans le préavis, seuls quelques compléments figurent dans la suite.

Le passage souterrain reliant les bâtiment Bobst n'a été bouché qu'à moitié, la deuxième partie étant liée avec le rabaissement ultérieur de la conduite de gaz haute pression, qui va désormais être enfouie plus profondément.

En général on s'efforce de faire passer un maximum de tubes directement sous les trottoirs pour éviter de toucher à la route lors de chaque intervention ; cependant la requalification de cette partie de la route des Flumeaux nécessite un déplacement des trottoirs et il a été décidé d'enfouir les tubes existants plus profondément plutôt que de les déplacer.

La reconstruction des trottoirs ne se fera pas jusqu'au bas de la route des Flumeaux dans l'attente d'une potentielle démolition des anciens bâtiments de Bobst, contrairement à la partie du haut (Rochelle) qui en cas de démolition des immeubles actuels ne seraient pas touchés par le chantier. Les trottoirs ont une durée de vie de 20 à 30 ans en conséquence on évite de les construire lorsque des nouveaux travaux sont planifiés à court terme.

La pose de l'enrobé phonoabsorbant sera réalisée en 2022 et bénéficiera des subventions issues du plan d'assainissement du bruit déposé auprès du Canton de Vaud

Le montant des divers et imprévus de 15% est inhabituel, car dans le cadre de ce préavis aucune soumission n'est encore rentrée et comme il s'agit d'estimations, une tolérance de 5% a été rajoutée aux divers et imprévus usuels.

3. Considération générales et questions-réponses

Les commissaires s'intéressent au croisement de la voie verte avec la route des Flumeaux et il leur est expliqué qu'un changement de dénivelé opéré dans le prolongement de la voie verte est prévu, sous la forme de ce qui s'est fait au carrefour entre l'avenue de Floréal et Rochelle.

La Commission a pris note de cette information, mais se demande s'il ne serait pas plus opportun de prévoir un passage en dessous comme cela s'est fait ailleurs (par ex. Vallée de la Jeunesse), tant pour des raisons de sécurité que de cohérence avec la démarche envisagée pour les utilisateurs (piétons, vélos, faune, etc...), surtout que les usagers motorisés seront gênés par la hausse du revêtement, et particulièrement les bus.

Un/e commissaire se pose la question de la réfection de l'ensemble de la route des Flumeaux dont la dégradation est visible (défoncement / partie de l'enrobé manquante / grille apparente avec niveau surélevé) et souhaiterait que la piste cyclable soit prolongée.

Il est répondu que la route des Flumeaux dans sa partie du haut doit être requalifiée dans une temporalité de 1 à 2 ans pour permettre à des bus articulés de circuler tous les 7 minutes; cela induit une correction de la route dans le virage du haut de la route. Il n'y aura plus de travaux en profondeur mais il est nécessaire d'attendre ce préavis avant de vouloir intervenir sur le bitumeux final.

En ce qui concerne la piste cyclable il y a un problème de distance entre les deux trottoirs actuels, si on veut respecter les normes cantonales et ne pas être « hors la loi » (ce qui n'est plus le cas dans la partie du bas) nous n'avons pas le droit de prolonger le marquage. Le prolongement de la piste cyclable devrait être prise en compte dans la requalification de cette route.

Un/e commissaire demande pourquoi la prise en charge des coûts de suppression de la deuxième moitié de la galerie souterraine traversant la route ne sont pas à charge des propriétaires privés (ancien ou nouveau).

La Municipalité ne peut répondre à cette question le dossier ayant été traité par le passé par une autre personne, mais confirme que ces coûts sont aujourd'hui à notre charge

Arrivé à la fin des questions, les commissionnaires remercient les personnes venues défendre le préavis et prennent congé de MM. Pellegrinelli, Marin et Waeber.

4. Délibérations et vœux

Les commissionnaires émettent à l'unanimité un vœux qu'au terme de la piste cyclable dans le sens de la montée de la route des Flumeaux, que ladite piste soit marquée d'un déplacement vers le centre de la route dans le but de permettre aux cyclistes qui le désirent de trouver un tracé alternatif à la montée de la route des Flumeaux, via l'avenue de la Rochelle et celle de Floréal, pour retrouver le centre de Prilly. Ce parcours alternatif recommandé devra être accompagné d'une signalisation claire et incitative.

5. Vote

La Commission vote à l'unanimité des membres présents les conclusions de ce préavis comprenant le vœux.

6. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly :

- vu le préavis municipal N° 6-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'octroyer un crédit de CHF 610'000** destiné à la requalification de la route des Flumeaux dans sa partie inférieure, première étape ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire ;
- d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 17'000.00 par année par le compte 3311.000.4300 dès l'année qui suit la fin des travaux
- de comptabiliser annuellement la charge d'intérêts dans le compte 3909.000.4300 ;
- d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Nicolas TIECHE

Stéphane RIEHLING

Président

Rapporteur